

## À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DES INTERCOMMUNALITÉS

Le SMND connaît une situation financière difficile, mais il a pris un certain nombre de mesures pour redresser la situation que les communes et partenaires du syndicat doivent connaître.

### 1) La situation du SMND :

La mauvaise adéquation entre les coûts de revient des déchèteries et les contributions des EPCI ont placé le SMND en difficultés financières, créant un déficit de fonctionnement qui atteint 1 994 478 € au 31 décembre 2014.

Un audit financier a été organisé en début d'année 2015 et a confirmé cette situation en soulignant également des erreurs au niveau de la gestion comptable.

### 2) Les mesures prises :

Le Président en place depuis 2014, Monsieur Henri Levy, a présenté sa démission au sous-préfet qui l'a acceptée le 2 avril 2015.

Avec le soutien des Présidents des 5 EPCI membres (CCEL, CAPI, CCCND, CCIC, CCVH), un nouveau Président, Monsieur Jean-Pierre Jourdain, et un nouvel exécutif resserré ont été élus le 13 avril 2015.

Le bureau se compose d'un Président et de 5 Vice-présidents contrairement à l'ancien exécutif qui comportait 11 Vice-présidents.

Compte tenu de la situation financière, il a été acté de la nécessité d'un retour rapide à l'équilibre budgétaire.

Pour ce faire le Président et son exécutif, en accord avec les Présidents des EPCI, ont décidé de deux augmentations :

- une contribution exceptionnelle de 10 € par habitant pour résorber le déficit existant,
- une augmentation des tarifs de déchèteries pour les fixer à 28 € par habitant, au lieu de 19,90 € précédemment,

ce qui nous a permis de voter le 20 avril 2015 un budget primitif.

### 3) Les engagements de l'exécutif du SMND :

Afin de retrouver un équilibre et une gestion saine, le nouvel exécutif du SMND s'est donné pour objectifs :

- de maîtriser et améliorer les coûts de fonctionnement, notamment en organisant très rapidement un audit structurel et organisationnel qui nous permettra d'optimiser les services opérationnels et fonctionnels du SMND,
- de réorganiser très rapidement les services administratifs pour répondre aux points faibles soulignés par l'audit financier,
- de rechercher de nouvelles recettes complémentaires aux contributions des collectivités,
- de rechercher et mettre en place très rapidement des nouvelles filières de traitement des déchets plus économiques,
- de revoir, adapter et optimiser le processus de collecte des déchets ménagers (tournées, tri sélectif en porte à porte, points d'apport volontaires, etc...),
- de mettre en conformité les déchèteries en application de l'arrêté du 26.03.2012.

L'exécutif s'engage également à tenir informées régulièrement les communes via les Présidents des EPCI sur la mise en place de ces actions et sur leurs résultats.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter votre Vice-président en charge de votre territoire au sein du bureau ou les services du SMND.

**Jean-Pierre JOURDAIN,**  
Président

